

MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

COMPTE RENDU du vendredi 3 juillet 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le vendredi 3 juillet, à 20 h 30, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : MILANI Cédric, GALLICE Fabien, GIRARD-CUSIN Christian, LONGO Gilbert, LORTJEAN Maryline, MARCHAND Edith, MILANI Estelle, MOLLIER Karine, MOLLIER Léa, ROCHET Marc
La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **Sébastien GUEUGNOT**, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : MILANI Cédric, GALLICE Fabien, GIRARD-CUSIN Christian, LONGO Gilbert, LORTJEAN Maryline, MARCHAND Edith, MILANI Estelle, MOLLIER Karine, MOLLIER Léa, ROCHET Marc dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur **Marc ROCHET**, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame CAZALS Céline.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

▪ ELECTION DU MAIRE

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : six

Ont obtenu :

- Monsieur MILANI Cédric : 9 voix

Monsieur **MILANI Cédric**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **maire**, et a été installé.

Monsieur **MILANI Cédric**, a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

▪ POSTES D'ADJOINTS

Après son élection, Monsieur le Maire propose à l'assemblée le maintien de trois postes 'adjoints au maire. Adopté à l'unanimité.

▪ ELECTION DES ADJOINTS

Il a été procédé ensuite, à l'élection des adjoints, dans les mêmes conditions que celle du Maire.

Les personnes suivantes se sont portées candidates au poste d'adjoint :

- **ROCHET Marc**
- **LONGO Gilbert**
- **MOLLIER Karine**

Election du premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : six

Ont obtenu :

Monsieur **ROCHET Marc** : 9 voix

Monsieur ROCHET Marc ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire.

Election du second adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : six

Ont obtenu :

Monsieur **LONGO Gilbert** : 9 voix

Monsieur LONGO Gilbert ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire.

Election du troisième adjoint :

Premier tour

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : six

Ont obtenu :

Madame MOLLIER Karine : 9 voix

Madame MOLLIER Karine ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjointe au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

▪ DELEGATION DES ADJOINTS

Premier adjoint : affaires financières, urbanisme et aménagement du territoire

Deuxième adjoint : voirie, bâtiments communaux, cimetière

Troisième adjoint : affaires sociales et scolaires

▪ DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSIONS COMMUNALES	Délégués	
Bulletin Municipal Réfèrent : Edith Marchand	Edith Marchand Estelle Milani	Léa Mollier Marc Rochet
Commission des chemins et du cimetière réfèrent : Gilbert Longo	Gilbert Longo Cusin Fabien Gallice	Christian Girard- Cusin Marc Rochet
Commission des travaux Réfèrent : Gilbert Longo	Gilbert Longo Cusin Marc Rochet Cédric Milani	Christian Girard- Cusin Fabien Gallice
Commission d'Appel d'offres réfèrent : Cédric Milani	Cédric Milani Marc Rochet Cusin Gilbert Longo	Karine Mollier Christian Girard- Cusin

Responsable salle des fêtes Réfèrent : Karine Mollier	Karine Mollier Maryline Lortjean Léa Mollier	Christian Girard-Cusin Estelle Milani Gilbert Longo
Urbanisme Réfèrent : Marc Rochet	Marc Rochet Karine Mollier Cusin Gilbert Longo	Cédric Milani Christian Girard-Cusin
Sécurité Routière	Edith Marchand	
Défense Nationale	Edith Marchand	
Téléalarme	Léa Mollier	
Délégation Jeunesse enfant	Maryline Lortjean	Fabien Gallice

▪ **DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

COMMISSIONS	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Communauté de Communes VDD	Cédric Milani	Marc Rochet
SIEGA	Gilbert Longo Christian Girard-Cusin	Fabien Gallice Marc Rochet
SIAGA	Fabien Gallice Christian Girard-Cusin	Estelle Milani Léa Mollier
SIVU du Lycée Pravaz	Maryline Lortjean Marc Rochet	Christian Girard-Cusin Estelle Milani
SIVU le Guillon	Maryline Lortjean Gilbert Longo	Léa Mollier Karine Mollier
SICTOM	Edith Marchand Léa Mollier	Fabien Gallice Gilbert Longo
SEDI	Edith Marchand	Gilbert Longo
SIVU des 3 Saints	Fabien Gallice	Karine Mollier

	Maryline Lortjean Cédric Milani	Christian Girard-Cusin Gilbert Longo
Commission scolaire	Karine Mollier Maryline Lortjean Christian Girard-Cusin	Fabien Gallice Estelle Milani Gilbert Longo
Centre de soins ADMR	Karine Mollier Léa Mollier	Estelle Milani Gilbert Longo

▪ INDEMNITES DES ELUS

Le Maire informe le conseil municipal des taux d'indemnisation des élus dans une commune de moins de 500 habitants, et se retire ainsi que les 3 adjoints de la salle pour permettre aux conseillers de débattre et fixer les indemnités.

Après reprise de la séance, elles ont été décidées comme suit :

- Maire 21,25 % Brut de l'indice 1027 mensuel
- 1^{er} adjoint 8,25 % Brut de l'indice 1027 mensuel
- 2^{ème} adjoint 8,25 % Brut de l'indice 1027 mensuel
- 3^{ème} adjoint 8,25 % Brut de l'indice 1027 mensuel

(Montant de l'indice 1027)



La séance est levée à 21 h20

Signatures :

Milani Cédric

LORTJEAN Maryline

Léa

Girard-Cusin Christian

MILANI Estelle

LONGO Gilbert

GALLICE Fabien

Mollier Karine

ROCHET Marc

MARCAWIS Estelle

MOLLIER Léa

